

CODE DE BONNE CONDUITE POUR L'ENVIRONNEMENT

Mars 2009

Version v1.0

Dans l'esprit de la « Charte de l'Environnement » de l'aérodrome d'Aix-les-Milles signée par l'Aéroclub AIX-MARSEILLE, chaque pilote est invité à se conformer aux pratiques suivantes.

Pour autant que la réglementation aérienne et la sécurité le permettent :

▪ **Tours de pistes**

1. Respecter l'arrêt des tours de piste avant 8 h et de 10 h à 16 h les samedis, dimanches et jours fériés avec les avions non équipés de silencieux ;
2. Eviter les tours de piste lorsque le trafic paraît être important et générer des attentes ;
3. Ne pas effectuer plus de cinq tours de piste consécutifs ;

▪ **Départs/Arrivées sur LFMA**

4. Décoller des seuils de piste plutôt que des intersections ;
5. Après décollage sur la piste 33, sortir par les points de report AN ou AE de préférence aux autres points de report ;
6. Après décollage sur la piste 15, en cas de vol vers Marignane, utiliser de préférence la trajectoire passant par les points de report E de Gardanne et EA des Pennes Mirabeau ;
7. Arriver aux points d'entrée AN, AT et AE entre 2200 et 2500 pieds en descente et rejoindre le circuit d'aérodrome avec des puissances réduites de type approche et sans accroître la vitesse ;
8. Ne pas dépasser la vitesse de 100 Kt à proximité de l'aérodrome ;

▪ **En vol local ou en navigation**

9. Choisir en vol local une altitude de croisière d'au moins 3000 pieds QNH ;
10. D'une manière générale, dans le cas où le choix est possible, survoler les zones qui ne sont pas habitées plutôt que celles qui le sont et éviter les passages répétés sur une même zone.

Ce code a été approuvé par le conseil d'administration de l'Aéroclub AIX-MARSEILLE au mois de mars 2009.